

TOURRETTES-SUR-LOUP



**Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup**

**Séance ordinaire  
du vendredi 20 septembre 2024**

**PROCES-VERBAL**

# Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

---

Séance ordinaire du vendredi 20 septembre 2024

---

## PROCES-VERBAL

---

**L'an deux mille vingt-quatre et le vingt septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont assemblés, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric POMA**

Il est 18h00, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au public, aux élus et agents pour le 29<sup>ème</sup> conseil de la mandature.

Il désigne comme **Secrétaire de séance** : Catherine PELLEGRINO et lui demande de procéder à l'appel.

**Nombres de membres en exercice : 27**

**Présents** : Messieurs POMA – DALCHER - Madame DE QUERO - Messieurs WALLAERE – MOREAU - Mesdames PELLEGRINO - BARADE-Messieurs CAUVÉ-FALCO – LENOIR - Mesdames DUBOIS – SKABO-CRISTINA – YOUSSEF - Messieurs CALLET – JERIBI -Mesdames HERING – GAVACHE - Monsieur RAIBAUDI - Madame BLANCHARD - Monsieur GARCIA

**Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales** : Marc MONCHO ayant donné pouvoir à Slah JERIBI, Nathalie VALGELATA ayant donné pouvoir à Jean-Luc DALCHER, Stéphane BOUIX ayant donné pouvoir à Charline HERING, Claudie LACQUA ayant donné pouvoir à Kathy GAVACHE, Lauren JASSIN ayant donné pouvoir à Anne DE QUERO.

**Absents excusés** : Madame PIERRAT - Monsieur BENINI

**Absent** : Monsieur DICHARRY

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h02. Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée.

**Présents : 19 / procurations : 5 / absents excusés : 2 / absent : 1**

## INTERCOMMUNALITÉ

**Ordre du jour n° 2 :** Convention de mutualisation tripartite SIPL/Tourrettes sur Loup/Gourdon – Mise à jour - Approbation  
**2024/52**

*Monsieur le Maire : lors du conseil municipal du 21 juillet 2023, nous avons voté la nouvelle convention qui lie le SIPL, Tourrettes-sur-Loup et Gourdon. Il y a eu des modifications dans cette convention, aujourd'hui il convient de préciser les modalités de calcul de la participation financière de chacune des communes. Aussi, le nouveau calcul a pour incidence une augmentation de 45 000 € de la contribution de la commune de Tourrettes-sur-Loup au budget 2024 du SIPL. Avez-vous des questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

*Annexes : - convention de mutualisation actualisée,  
- évaluation des charges de Tourrettes-sur-Loup,  
- évaluation des charges de Gourdon,  
- note explicative sur le montant de participation des communes*

---

## FINANCES

**Ordre du jour n° 3 :** Budget 2024 - Décision modificative N°1  
**2024/53**

*Monsieur le Maire : cette décision modificative sera la première de notre budget 2024. Elle est en partie la conséquence de ce que nous venons de voter. Pour cela je passe la parole à Madame PELLEGRINO.*

*Madame PELLEGRINO : cette décision a cinq objectifs :*

*Le premier est de remplacer des poteaux incendie, le n°8 situé route de la Colle et le n°119 route de Pierascas (piste DFCI). Il vous est donc proposé d'augmenter l'opération 11 Sécurité Incendie pour un montant de 1 700 € et de diminuer l'opération 287 acquisition de véhicules du même montant.*

*Deuxième objectif, comme Monsieur le Maire vient de vous expliquer, en date du 9 juillet dernier, le comité syndical a approuvé la mise à jour de la convention tripartite de mutualisation entre les communes de Tourrettes-sur-Loup, Gourdon et le SIPL. A ce titre, il est nécessaire de prévoir 45 000 € supplémentaires en dépenses sur le chapitre 65 et d'augmenter le chapitre 70 du même montant.*

*Troisième objectif, la régularisation d'écritures comptables due à un suramortissement sur l'année 2023. Il vous est donc proposé d'augmenter les crédits en dépense du compte 281788 à hauteur de 890 €, de diminuer l'opération 287 acquisition de véhicules du même montant et enfin de prévoir au 7811 les recettes correspondantes, les écritures s'équilibrant en dépenses et en recettes.*

*Quatrième objectif, lors de l'acquisition du domaine du Caire, un emprunt relais avait été souscrit en 2022, il est arrivé à échéance en juin 2024. La vente du foncier agricole à la*

*mandatement et de dire que les crédits de paiement ultérieurs seront prévus sur l'opération 2015-16 du PLU.*

*Monsieur le Maire : je vous remercie. Avez-vous des questions ?*

*Madame HERING: j' ai deux questions. A quelle prestation complémentaire se rapporte cette augmentation de 13 000 € ? Le dire de l'Etat sur la ressource en eau a-t-il été pris en compte, des études complémentaires vont-elles être faites ? Depuis le 4 décembre 2020, nous sommes passés de 71 000 à 132 000 €, nous ne faisons que repousser. Au dernier conseil municipal, vous nous aviez donné un échéancier prévisionnel avec des réserves. Nous devons avoir une commission PLU en septembre, elle n'a pas eu lieu. Fin septembre, début octobre, il devait y avoir une réunion publique, elle n'a pas été programmée. Pouvez-vous nous donner quelques informations complémentaires ?*

*Monsieur le Maire : je vous les donnerai volontiers. Madame HERING, je vous rappelle que dans le cadre de votre position dans le groupe Tourrettes 2020-2026, il serait souhaitable que vous envoyiez vos questions réglementairement, une semaine à l'avance, pour que nous puissions y répondre en toute sérénité.*

*Madame HERING : ce n'est pas une question, c'est lié aux augmentations présentées.*

*Monsieur le Maire : oui, mais la deuxième question s'écarte de cette délibération.*

*Madame HERING : non, vous n'expliquez pas l'augmentation et vous ne nous dites pas si l'impact du dire de l'Etat est compris. Et je ne sors pas du cadre.*

*Monsieur le Maire : nous continuons de travailler avec le cabinet ES-PACE, et les 13 000 € en plus sont liés au travail supplémentaire sur le zonage et le PLU. Vous connaissez la problématique de notre PLU puisque vous êtes membre de la commission, et donc vous savez très bien, que chaque mois que nous passons est un mois de gagné pour les Tourretans, car nous menons un combat contre les services de l'Etat et contre ce qu'ils veulent faire du PLU. Il était prévu une réunion cet été avec la DDTM, qui a été déplacée au mois de septembre. Elle vient d'avoir lieu. Il y a eu un changement de direction au niveau de la DDTM : le directeur, le directeur adjoint et le directeur de la planification. Cela veut dire recommencer le travail suite au changement de cadres. Nous continuons à avancer, ce n'est pas facile. Je me suis effectivement engagé à vous informer et ce sera fait. Mais cela prend du temps. Concernant la ressource en eau et le dire de l'Etat, c'est une compétence intercommunale, ce sera pris en charge par la CASA. Avez-vous d'autres questions concernant la modification de notre PLU, qui je vous l'accorde nous coûte cher ?*

**⇒ 5 abstentions : Mesdames HERING, GAVACHE, Monsieur LENOIR et par procuration Monsieur BOUIX, Madame LACQUA**

**⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité des suffrages exprimés**

---

**Ordre du jour n° 5 : Budget 2024 - Autorisation de Programme pour l'opération de renforcement de la sécurité incendie - Modification 2024/55**

*Monsieur le Maire : Madame l'Adjointe aux finances vous avez la parole.*

*Monsieur le Maire vous propose donc d'approuver l'opération de restructuration des voiries communales et le plan de financement de l'opération, de prendre acte de la décision du Maire de demander des subventions au Département pour le financement du programme de restructuration des voiries communales.*

*Monsieur le Maire : je vous remercie. J'apporte une petite précision, nous avons enfin pu passer le marché. Le 25 septembre, nous lancerons le marché avec les deux sociétés retenues et nous pourrons enfin débiter le programme de réfection des voiries 2024 à partir d'octobre. Avez-vous des questions ?*

*Madame HERING : l'AP votée portait sur 322 400 € pour 2024, or vous nous présentez un budget de 165 840. Est-ce à dire qu'il y aura moins de travaux ?*

*Monsieur le Maire : il s'agit ici du plan de financement pour une partie des travaux ciblés sur la restructuration et la sécurisation de la voirie, pouvant bénéficier de la dotation cantonale et des amendes de police. Mais le total des travaux est bien plus important. Autres questions ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

**Ordre du jour n° 8 : Tarifs Bastide aux violettes – Délibération du 16 février 2024 – Actualisation 2024/58**

*Monsieur le Maire : nous allons vendre du thé à la bastide aux violettes, pour cela je passe la parole à Madame Elisabeth DUBOIS, conseillère municipale déléguée au tourisme pour présenter les nouveaux tarifs.*

*Madame DUBOIS : nous avons délibéré le 16 février dernier sur les tarifs des services et produits vendus à la Bastide aux violettes. Nous avons, aujourd'hui, une équipe très dynamique qui fait une belle promotion du village, de la Bastide et de la violette, et qui est toujours à la recherche de nouveaux produits à vendre. A la demande de nombreux clients, elle a décidé de vendre du thé en sachet, mais aussi de servir du thé. Ci-après les différents produits qui seront proposés à la vente :*

**Sachets et pots de thé à fragrance Violette de Maëva BAC**

* Sachet thé 20 gr « Ma Chair Aimée », vertus : cicatrisante, digestive	7.00 €
* Sachet thé 20 gr « Aux Ames Divines », vertus : sédatives, calmantes	7.00 €
* Pot thé 20 gr « Ma Chair Aimée »,	9.00 €
* Pot thé 20 gr « Aux Ames Divines »	9.00 €

**Service**

*Une tasse de Thé, à la violette de Maëva BAC, servi à la Bastide	2.00 €
---	--------

*En conséquence, le Maire propose, au Conseil municipal, d'approuver la mise à jour des tarifs énoncés ci-dessus et de dire que les recettes seront perçues directement par la Régie Bastide aux Violettes et imputées au compte 7078.*

*Monsieur le Maire : avez-vous des questions ou des remarques ?*

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

---

*Monsieur le Maire : nous aurons du thé à la violette à la Bastide.*

- moissonnage et analyse critique des données scientifiques publiées ;
  - Essais préliminaires en laboratoire : extraction et analyse spectrométrique, identification des molécules potentiellement intéressantes, comparaison avec les standards du marché.
- La participation financière de la commune est de 5 000 € HT. Je vous propose de m'autoriser à signer cette convention. Avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Annexe : projet de convention

---

Monsieur le Maire : je n'ai pas d'informations diverses à vous donner, je n'ai pas reçu de questions du groupe Turrettes 2020-2026.

---

### ÉVÈNEMENTS

- 21 et 22 septembre : n'oubliez pas les journées européennes du patrimoine, avec notamment des visites gratuites du village tout le week-end ;
- dimanche 22 septembre : nous avons le matin jusqu'à 13h00 le passage de l'IROMAN. Soyez vigilants, il y aura des voies à sens unique ;
- samedi 5 octobre : le trail de Turrettes qui avait été reporté pour cause de météo ;
- dimanche 6 octobre : vide grenier organisé par le Comité des Fêtes.

Je vous rappelle qu'il y a toujours une exposition à l'espace muséal qui concerne le grand parcours du Baou et qui est une exposition très intéressante.

Je vous remercie mes chers collègues, le prochain conseil municipal aura lieu ici-même le vendredi 29 novembre 2024 à 18h00.

**Monsieur le Maire clôture la séance à 18h38.**

Le Maire



Frédéric POMA



La Secrétaire de séance



Catherine PELLEGRINO

Annexe : questions du public

## Questions du public

- 1- Portes du cimetière mal réparées => les deux serrures ne ferment toujours pas.  
De plus, il est ouvert jour et nuit.  
  
⇒ Faire intervenir un ferronnier : une demande de devis a été faite auprès de l'établissement de ferronnerie Mendes, une chaîne avec cadenas a été installée, en attendant, aux portails des deux cimetières, la police municipale fait l'ouverture et la fermeture des cimetières.
  
- 2- Qualité du service d'UNIVALOM s'est fortement dégradée, avec notamment de moins en moins de types d'encombrants pris en charge (sont pris en charge les gros électroménagers, meuble de jardin contrairement au petit électroménager).  
  
⇒ Interpeler le responsable d'UNIVALOM pour avoir de plus amples renseignements.
  
- 3- Problèmes avec le prix de l'eau : le montant des m<sup>3</sup> a augmenté (jusqu'à +90%) pour un administré.  
2021-2022 : 0,27 cts/m<sup>3</sup> cette année : 0,49 cts/m<sup>3</sup>  
  
⇒ Le prix de l'eau est une compétence de la CASA via le SIEVI. Sur la commune, nous avons un réseau très abîmé, il y a d'énormes travaux faits par VEOLIA, et en matière de perte d'eau la CASA est le point noir de VEOLIA et Tourrettes-sur-Loup celui de la CASA. Nous pouvons nous réjouir de la réactivité de VEOLIA lorsque surviennent des problèmes. De gros travaux sont aussi engagés sur la commune pour la rénovation de la STEP pour un montant 350 000 euros